

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 07 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, ROLAND Eric, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENs Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoît, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, CAPANNELLI Claire, BENHADDOUCHE Selim, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. Jean-Michel AUDUBERT à Mme Sophie GEERSEN
Mme Betty BETOURNE à Mme Isabelle PARMENTIER

Assistaient à la séance : Mme Claire Roland, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°9

CULTURE

Approbation du règlement intérieur de fonctionnement du réseau de lecture publique
--

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 1er octobre 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 13 octobre 2026

Date de réception en préfecture : 13 octobre 2026

CULTURE

Approbation du règlement intérieur de fonctionnement du réseau de lecture publique

Préambule

Selon l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le règlement de fonctionnement du réseau de lecture publique définit, notamment, les modalités de prêts et circulation des documents, d'inscription et de tarification. Le règlement de fonctionnement est annexé à la présente délibération.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat de réseau de lecture publique passée entre les villes de Sainghin-en-Weppes, Fournes-en-Weppes et Wicres,

Considérant la volonté des communes du réseau de rendre accessible la culture dans les Weppes, en mettant à disposition des habitants des ressources d'informations, de loisirs, de formation et de documentation.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver un règlement de fonctionnement, joint en annexe, définissant les modalités de prêts et circulation des documents, d'inscription et de tarification.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Mme BAJERSKI Sophie, adjointe à la culture.

Après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement du réseau de lecture publique, annexé à la présente délibération, qui définit notamment :

- Les modalités de prêts et de circulation des documents ;
- Les modalités d'inscription et de tarification ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul HERON



Le Maire,
Matthieu CORBILLON


